

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 15 JANVIER 2019**

- Début de séance : 19h25
- Secrétaire : B. FAVARO
- Présents : B. ADAM, F. BON, Ch. BULAT, Ch. DORLODOT, D. DUQUENNE, Cl. DUPONT, B. FAVARO
- Procurations : D. DOUYLLIEZ donne procuration à D. DUQUENNE, S. MARELLE donne procuration à B. ADAM
- Absents : S. BLAREAU, Ph. LOISEAU

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13 novembre 2018

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce compte-rendu du conseil municipal du 13 novembre 2018.

Approbation de l'ordre du jour

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité l'ordre du jour.

PLUi

Les remarques et observations sur le projet du PLUi d'Audignies seront étudiés avec la CCPM.

Fibre optique

Les arrêtés de circulation sont signés pour les travaux souterrains. Le répartiteur est installé au Quesne au Leu.

Travaux au Quesne au Leu

Les travaux au Quesne au Leu seront réalisés en mars 2019.

Travaux salle communale

Plusieurs devis sont à l'étude pour réparer le toit de la salle communale.

Cimetière

Monsieur le Maire nous a présenté les devis pour la réalisation du cimetière. Le Conseil Municipale propose de demander l'avis des habitants par un sondage.

Renouvellement contrat copieur Toshiba

On renouvelle le contrat du copieur Toshiba pour un modèle plus performant et un loyer moins onéreux. Le conseil municipal vote cette décision à l'unanimité.

Affiliation au CDG59 de l'Abbaye de Vaucelles

La régie personnalisée de l'abbaye de Vaucelles a sollicité son affiliation au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Nord.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette demande de la régie de l'abbaye de Vaucelles.

Comité environnement CCPM

Le comité environnement de la CCPM nous présente les projets pour 2019 : achat de poules pour limiter les déchets à la source, vente de composteurs, récupération d'eaux pluviales, développement de la filière bois, plantations de haies d'essences locales.

Questions diverses

- La CLETC est une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Elle doit évaluer les charges transférées lors de la première année d'application des dispositions. Coût de transfert de la MSAP Landrecies : 40 455,75 €. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le rapport concernant le transfert de la maison de service au public de la commune de Landrecies à la Communauté de Communes du Pays de Mormal.
- Le calendrier 2019 des quêtes sur la voie publique sera affiché en mairie.
- Un courrier de rappel est adressé au président de Région pour le passage du bus dans le village.

Fin de séance : 21h30